

REAL

13

SUSTAINABILITY

Responsible. Essential. Aluminum.

Code de conduite des
fournisseurs d'Arconic

Le Code de conduite des Fournisseurs d'Arconic définit les exigences minimales que les Fournisseurs doivent respecter pour faire affaire avec nous. Pour respecter ces exigences, les fournisseurs doivent les communiquer à l'ensemble des équipes de leur Supply chain.

Bien que nous reconnaissons qu'il existe différents environnements juridiques et culturels dans lesquels opèrent nos Fournisseurs, notre engagement envers nos valeurs est immuable. Pour des informations supplémentaires concernant les programmes et politiques d'Arconic, y compris notre [Code de conduite](#), le [développement durable](#), le [développement durable des Fournisseurs](#) et les [programmes d'éthique et de conformité](#), veuillez consulter www.arconic.com.

Nous sélectionnons des fournisseurs, des contractants, des consultants, des partenaires et d'autres personnes avec lesquelles nous faisons affaire (collectivement les « Fournisseurs ») qui valident et suivent nos valeurs et les principes énoncés dans les présentes. Ce Code de conduite des Fournisseurs clarifie nos attentes vis-à-vis de nos Fournisseurs et il est de la responsabilité du Fournisseur de s'assurer que ses employés, représentants, sous-traitants et sous-contractants, comprennent et respectent également ces valeurs et principes.

Droits humains et droit du travail

Chez Arconic, nous nous engageons à respecter, protéger et promouvoir les droits fondamentaux de l'homme. Nous respectons les principes d'un lieu de travail sain et respectueux. Nous exigeons de nos Fournisseurs qu'ils s'engagent à respecter ces mêmes valeurs.

Nous demandons à nos Fournisseurs de :

- Faire respecter les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits humains et les pactes connexes, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail et les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies.
- Respecter la [Politique de respect des droits humains d'Arconic](#), si le fournisseur ne dispose pas d'une telle politique.
- Assurer un lieu de travail où l'on respecte la dignité humaine et les droits des travailleurs, des individus et des communautés associés à leurs activités.
- Maintenir un lieu de travail sûr, exempt de violence, de menaces, d'intimidation, de harcèlement et qui respecte la dignité et la valeur de chaque employé.
- Offrir un salaire équitable et rémunérer les employés de manière compétitive par rapport aux normes du secteur et du pays, conformément à toutes les lois applicables en matière de salaires, d'heures de travail, d'heures supplémentaires et d'avantages sociaux, ainsi que des conditions des conventions collectives en vigueur.
- Respecter les lois applicables en matière de sécurité et de santé au travail.
- Reconnaître et respecter le droit à la liberté d'association et à la négociation collective, y compris le droit des employés d'adhérer ou de s'abstenir d'adhérer à des syndicats ou à des associations ou organisations légalement autorisées, sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.
- Avoir une déclaration relative à la réglementation d'égalité des chances à l'emploi (Equal Employment Opportunity) des États-Unis ou un Code de conduite qui interdit la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, le pays d'origine, le handicap,

l'orientation sexuelle, l'identité/expression sexuelle, les informations génétiques, le statut de vétéran, le sexe ou l'âge (dans la limite légale).

Nous interdisons à nos Fournisseurs de :

- Bénéficier ou utiliser toute forme de traite des êtres humains, de travail forcé, de servitude, d'exploitation intensive ou de travail obligatoire.
- Exiger des travailleurs, directement ou indirectement, toute forme de dépôt, de frais, de coûts, de charges ou d'avance sur équipement.
- Exiger des travailleurs migrants qu'ils effectuent des dépôts ou des paiements de garantie à tout moment.
- Maintenir les travailleurs dans un état de servitude pour dettes ou les forcer à travailler pour rembourser une dette.
- Restreindre la liberté de mouvement des travailleurs sur le lieu de travail ou dans leur logement sur site, sauf si cela est légal, raisonnable, nécessaire, limité dans le temps et proportionné.
- Conserver les copies originales des pièces d'identité des travailleurs, des permis de travail, des documents de voyage ou des certificats de formation.
- Refuser aux travailleurs la liberté de mettre fin à leur emploi à tout moment sans pénalité, moyennant un préavis raisonnable.
- Employer des enfants (définis comme âgés de moins de 18 ans) ou recourir au travail des enfants sous quelque forme que ce soit.
- Fermer les yeux sur ou autoriser le harcèlement ou la discrimination des candidats ou des travailleurs sous quelque forme que ce soit, y compris toute forme de châtement corporel ou d'abus.

Santé et sécurité

Nous devons tout faire pour garantir un environnement sûr et sain aux travailleurs sur site et dans les communautés où nous opérons. Par conséquent, nous attendons de nos Fournisseurs qu'ils respectent les exigences décrites ci-dessous.

Nous demandons à nos Fournisseurs de :

- Évoluer dans un environnement de travail sûr et sain pour tous les employés, y compris un lieu de travail exempt de drogues et d'armes.
- Offrir une formation régulière aux employés sur les questions pertinentes en matière de santé et de sécurité au travail.
- Maintenir la conformité aux lois applicables en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail.

Protection de l'environnement et développement durable

Chez Arconic, nous respectons les normes de gestion des impacts environnementaux de nos activités. Nous comprenons également l'importance de trouver des moyens innovants pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, diminuer notre consommation d'énergie et d'eau, augmenter la quantité de matériaux recyclés dans nos produits et réduire les déchets mis en décharge. Nous visons à minimiser notre empreinte environnementale et à maximiser

la valeur que nous apportons à nos principales parties prenantes, notamment nos employés, clients, fournisseurs et les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités.

Environnement

Nous demandons à nos Fournisseurs de :

- Maintenir le respect des lois et règlements applicables en matière de protection de l'environnement.
- Obtenir et respecter tous les permis environnementaux requis.
- Veiller à ce que des systèmes de gestion environnementale soient en place pour contrôler les émissions atmosphériques, la consommation d'eau et les déchets. Développer ou mettre en œuvre des systèmes pour réduire ou éliminer les déchets (par ex. énergie, déchets, eau, etc.), ce qui comprend des mesures de conservation et de recyclage, de réutilisation ou de remplacement des matériaux.
- Participer activement à la gestion des risques environnementaux, en identifiant les dangers, en évaluant les risques et en mettant en œuvre des solutions.

Développement durable

Nous demandons à nos Fournisseurs de :

- Participer à notre programme de gestion du développement durable des Fournisseurs, y compris la réalisation d'évaluations du développement durable des tiers, comme indiqué par Arconic.
- Fournir des données environnementales et autres données de développement durable à Arconic sur demande.
- Choisir des processus et produits à haute efficacité énergétique dans la mesure de leur disponibilité.
- Élaborer des programmes ou identifier des projets visant à réduire l'empreinte carbone et établir un calendrier et des jalons pour atteindre ces réductions.
- Encourager l'engagement communautaire pour contribuer au développement économique et social ainsi qu'au développement durable des communautés dans lesquelles ils mènent leurs activités.

Approvisionnement responsable

L'approvisionnement responsable signifie sélectionner des matériaux et des services qui prennent en compte l'impact environnemental, social et économique.

Nous demandons à nos Fournisseurs de :

- Respecter les principes énoncés dans la [Politique sur les minéraux de conflit d'Arconic](#) et d'assurer la transparence de la Supply chain, y compris depuis la source initiale du métal jusqu'à Arconic.
- Déployer des efforts raisonnables pour promouvoir le respect du présent Code de conduite des Fournisseurs d'Arconic au sein de leur Supply chain.

Pratiques commerciales

Nous demandons à nos Fournisseurs qu'ils mènent leurs activités dans le respect de toutes les lois et réglementations et qu'ils le fassent de manière honnête et éthique, sans

compromettre les normes au nom de la rentabilité. Les bonnes pratiques commerciales doivent s'étendre au partenariat de nos Fournisseurs avec Arconic.

Corruption et pots-de-vin

Nous demandons à nos Fournisseurs de :

- Respecter toutes les réglementations liées à la lutte anticorruption (comme le Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis et le Bribery Act du Royaume-Uni).
- Ne pas s'engager à promettre, offrir, autoriser, donner ou accepter quoi que ce soit de valeur, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers, dans le but d'obtenir ou de conserver des contrats, de diriger des activités vers quiconque, de diriger l'embauche de toute personne ou d'obtenir un avantage indu.
- Ne pas fournir de cadeaux, de marques de courtoisie ou de voyages à un employé d'Arconic qui enfreint la [politique anticorruption d'Arconic](#) ou qui pourrait sembler influencer les décisions d'un employé d'Arconic concernant le Fournisseur.
- Respecter la [Politique anticorruption d'Arconic](#), si un Fournisseur ne dispose pas d'une telle politique.

Normes et contrôles

Nous demandons à nos Fournisseurs de :

- Respecter toutes les lois et réglementations en vigueur ainsi que les normes et sanctions internationales.
- Respecter les lois et réglementations pertinentes en matière d'importation et d'exportation lors du transfert de biens ou de services à travers les frontières nationales.
- Interdire certaines actions en faveur ou en soutien d'un boycott maintenu par un pays étranger contre un pays ami des États-Unis (boycott étranger non autorisé).
- Éviter de faire des affaires avec des pays sanctionnés ou sous embargo et des entités ou individus soumis à des restrictions, sauf si la loi l'autorise.
- Mener ses activités en s'engageant à un maximum de transparence, conformément à une bonne gouvernance et à la confidentialité commerciale.
- Maintenir un environnement de contrôle financier solide et dévoiler publiquement, le cas échéant, les résultats financiers.
- Préparer des rapports financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus.
- Tenir des registres appropriés et précis de toutes les opérations et transactions commerciales en conformité avec les politiques de conservation et de prescription en vigueur.
- Documenter les transactions de manière complète et précise, conformément aux lois, aux normes et à la politique de la société en vigueur.
- Respecter les lois et réglementations en matière de confidentialité et protéger les informations personnelles de toutes les personnes avec lesquelles le Fournisseur entretient une relation commerciale, y compris celles des employés, des clients, des fournisseurs et des parties prenantes d'Arconic.

Partenariat d'affaires

Nous demandons à nos Fournisseurs de :

- Rassembler des informations sur la concurrence par des moyens légaux et éthiques et de ne pas partager d'informations confidentielles appartenant à Arconic ou à d'autres entreprises sans autorisation écrite.
- Offrir des produits, services et prix honnêtes et exacts.
- Respecter des normes de commerce équitable dans la publicité, les ventes et la concurrence.
- Obtenir les licences et permis nécessaires, soumettre les formulaires exigés et payer toutes les taxes et autres frais applicables.
- Protéger la propriété intellectuelle et les informations confidentielles d'Arconic.
- S'assurer que des matériaux et des services de qualité sont fournis à temps et selon les spécifications d'Arconic.
- Communiquer sans délai à Arconic tout développement pouvant avoir une incidence sur la capacité du Fournisseur à fournir des résultats conformes en temps et en heure.
- Respecter les accords et contrats signés.
- Communiquer rapidement à Arconic tout problème pouvant avoir un impact sur ses performances et enquêter et mettre en œuvre des mesures correctives.
- Signaler rapidement tout comportement susceptible de violer le présent Code de conduite des Fournisseurs.
- Participer aux audits de la Supply chain selon les besoins.
- Divulguer tout conflit d'intérêts réel ou potentiel à la direction d'Arconic pour examen et traitement appropriés.

Cybersécurité

Nous demandons à nos Fournisseurs de :

- Utiliser et protéger les données à caractère personnel de manière conforme aux attentes raisonnables et en conformité avec les lois et réglementations en vigueur.
- Maintenir des politiques complètes de cybersécurité et de conformité et transmettre et stocker les informations confidentielles d'Arconic de manière sécurisée et chiffrée.
- Disposer d'un programme de sécurité de l'information dédié avec du personnel formé et une supervision de la haute direction.
- Protéger les systèmes avec des mots de passe forts et uniques, implémenter l'authentification multifacteur et maintenir les systèmes à jour avec les derniers correctifs.
- Utiliser des pare-feu et des logiciels antivirus, sauvegarder régulièrement les données et former les employés aux meilleures pratiques en matière de cybersécurité.
- Réaliser des audits de conformité en matière de sécurité, s'assurer que les fournisseurs tiers suivent les mêmes pratiques et maintenir un plan de réponse aux incidents de cybersécurité.
- Informer PartnerCybersecurity@arconic.com dans les 72 heures suivant l'identification d'un événement affectant les données d'Arconic.

SIGNALEMENT DES PRÉOCCUPATIONS

Les préoccupations concernant toute violation potentielle de ce Code de conduite des Fournisseurs peuvent être signalées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 via la ligne d'alerte pour l'intégrité d'Arconic à l'adresse suivante : www.arconic.com/integrity-line.